



# CONSEIL EUROPÉEN, 19 ET 20 JUIN 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'UE

## ~FICHE D'INFORMATION N° 3~

### L'UNION EUROPÉENNE ET LES BALKANS OCCIDENTAUX

#### Rappel historique

À la fin du conflit yougoslave, l'UE s'est fixé comme priorité le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité, et la prévention de nouveaux conflits. Elle a d'abord offert un soutien humanitaire puis a contribué à la reconstruction des pays de la région ainsi qu'à la réconciliation et au retour des personnes déplacées. Son souci majeur étant le maintien de la paix, elle y a dépêché pour la première fois de son histoire des forces militaires et de police.

Sur le long terme, l'objectif est de garantir la stabilité durable de la région. Pour ce faire, l'UE a lancé en 1999 le processus de stabilisation et d'association qui passe par des réformes démocratiques, économiques et sociales, par la coopération régionale et les relations de bon voisinage et ouvre la perspective d'une éventuelle adhésion à l'UE. Au sommet de Zagreb en 2000, l'UE a déclaré que "démocratie, réconciliation et coopération régionales d'une part, rapprochement de chacun de ces pays avec l'Union européenne d'autre part, forment un tout". Le soutien de l'UE tout au long de ce processus a été infaillible. En retour, les pays concernés doivent remplir les exigences définies. Au Conseil européen de Lisbonne en 2000, l'UE a ouvert la perspective d'une éventuelle adhésion aux pays des Balkans occidentaux et indiqué que les accords de stabilisation et d'association avec ces pays impliquent l'établissement de zones de libre échange et doivent être précédés d'une libéralisation asymétrique des échanges. Dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, l'UE a ainsi ouvert ses marchés à la quasi-totalité des biens en provenance des Balkans occidentaux, sans imposer de droits à l'importation ou de limites maximales et sans demander de contrepartie.

En 2003, au sommet de Thessalonique<sup>1</sup>, l'UE a réitéré son engagement en faveur de cette région en mettant en place avec chaque pays des Partenariats européens qui définissent des priorités en matière de réforme et suggèrent à chaque pays une série de mesures à adopter.

---

<sup>1</sup> Le Sommet de Thessalonique a décidé de renforcer la coopération politique et les institutions et de mettre en œuvre de nouvelles mesures commerciales pour soutenir la croissance économique.

## P R E S S E

## **Développements récents dans les relations entre l'UE et les Balkans occidentaux**

En mars 2008, à l'occasion de la réunion informelle du Forum UE-Balkans occidentaux de Brdo (Slovénie), la Présidence a clairement réaffirmé au nom des ministres des affaires étrangères de l'UE que l'avenir des Balkans occidentaux est au sein de l'UE et que les pays de cette région devraient poursuivre rapidement leurs réformes politiques et économiques, parvenir à la réconciliation entre leurs peuples, protéger leurs minorités et progresser pour se rapprocher de l'Union européenne en mettant en œuvre toutes les conditions et tous les engagements prévus par le processus de stabilisation et d'association. Elle a également noté qu'il faut donner une nouvelle impulsion à l'agenda de Thessalonique et encourager les pays de la région à franchir un pas décisif vers l'intégration européenne.

L'UE est consciente que l'adhésion à l'Union européenne doit être une perspective tangible et visible pour tous les peuples des Balkans occidentaux.

À cette fin, l'UE, entre autres mesures:

- a engagé avec succès un dialogue sur l'assouplissement du régime des visas, fondé sur les feuilles de route pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, qui fixent des critères de référence clairs et réalistes. Cette avancée marque clairement l'engagement politique de l'UE en faveur d'une exemption de visa pour les citoyens des Balkans occidentaux. L'an dernier, la Commission a conclu avec tous les pays des Balkans occidentaux des accords sur l'assouplissement du régime des visas, première étape sur la voie d'une libéralisation totale du régime des visas. Ces accords sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et visent à abaisser les droits perçus sur les visas et à raccourcir les délais de délivrance;
- entend accroître encore le nombre de bourses accordées aux étudiants des pays des Balkans occidentaux pour étudier dans l'UE;
- propose de renforcer son soutien à la société civile;
- entend améliorer la coordination avec les institutions financières internationales et avec les donateurs bilatéraux afin de soutenir le développement socio-économique de la région;
- s'emploie à promouvoir la coopération dans les activités de prévention des catastrophes, de préparation et de réponse dans la région et encourage une plus grande participation des Balkans occidentaux aux programmes et agences de la Communauté.

La coopération régionale est un autre domaine auquel l'UE attache de l'importance. Le Conseil de coopération régionale (CCR) est le cadre qui a été créé pour assurer une coopération régionale soutenue et est un partenaire essentiel de l'Union européenne. Le CCR ne peut jouer pleinement son rôle que si toutes les parties de la région participent activement aux activités que le CCR encadre et met en place.

## **Point de la situation du processus de stabilisation et d'association (PSA)**

Le réseau des accords de stabilisation et d'association a été achevé avec la signature de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la Bosnie-Herzégovine, le 16 juin à Luxembourg. L'UE continuera d'encourager ce pays à poursuivre son programme de réformes. L'accord de stabilisation et d'association a été signé avec la Serbie le 29 avril. Dès que le Conseil estimera que la Serbie coopère pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), l'ASA sera soumis pour ratification aux parlements des États membres et la Communauté mettra alors en œuvre l'accord intérimaire. L'UE maintient l'engagement qu'elle a pris d'œuvrer à l'intégration rapide de la Serbie dans l'UE. Les accords de stabilisation et d'association signés **avec la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Albanie et le Monténégro** sont d'ores et déjà entrés en vigueur, qu'il s'agisse des accords eux mêmes ou qu'ils prennent la forme d'accords intérimaires. Ces accords prévoient, entre autres, des zones de libre échange et renforcent le dialogue politique. Un bon bilan de la mise en œuvre de ces accords est un préalable important pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE.

## **Adhésion**

Les négociations d'adhésion avec la Croatie progressent de manière satisfaisante et l'ancienne République yougoslave de Macédoine s'est vue accorder le statut de pays candidat en 2005.

---